

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 05 novembre 2014.

Étaient présents :

Mmes Bouchart, Goube, MM. Andriès, Boussemart, Detournay, Dissaux, Houssin,
Lefebvre, Méquignon, Parent, Schepman, Verdonck, Waymel.

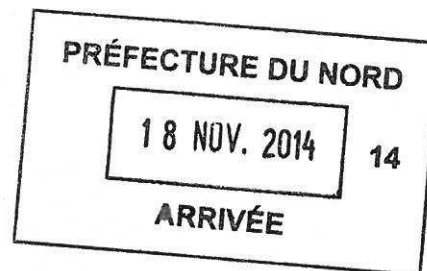
Étaient excusés :

MM. Bruneel, Cambien, Douez, Lefait, Leroy, Pauron, Plouy, Vandevoorde.

Vu le rapport n° 25-14

DECIDE

- d'autoriser la passation d'un marché à bons de commande pour le remplacement des vannes sur la conduite d'amenée d'eau potable du SMAEL, conformément aux articles 28, 40-III-1 et 77 du Code des Marchés Publics,
- de réaliser les travaux de remplacement des vannes pour un coût maximal de 200.000 € HT par an,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 2033 et 23153 du budget du Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 17 NOV. 2014

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX